Communications du Comité central

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): **- (1909)**

Heft 92

PDF erstellt am: **21.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

COMMUNICATIONS DU COMITÉ CENTRAL

Dans sa séance du 8 octobre, le Comité central traita les affaires suivantes:

Relations avec le „Kunstverein".

Le Comité central prit connaissance du rapport que lui soumit son délégué, concernant sa conférence avec le Comité du „Kunstverein" du 18 septembre, approuva le rapport présenté et décida les propositions qu'il contient.

Pour des raisons d'opportunité, le Comité central décida de ne pas publier le rapport in extenso, et de ne communiquer dans „L'Art Suisse" que les passages les plus importants.

Concernant l'organisation de l'exposition dite „Turnus" la convention suivante avec le „Kunstverein" fut adoptée:

„Le jury de l'exposition du Turnus sera constitué, basé sur les propositions que soumettront les artistes en temps utile au „Kunstverein". Le „Kunstverein" garantit aux artistes la majorité dans le jury.

De plus, le „Kunstverein" s'engage à assurer à la Société des P. S. & A. S. une représentation correspondante à son importance, à la condition que la participation à l'exposition du „Turnus" de la part des membres de la Société des P. S. & A. S. soit d'une importance suffisante."

Le Comité central est d'avis unanime, que cette solution de la question est tout à fait acceptable, et ratifie la susdite convention, sous la réserve de la ratification par les sections.

Le Comité central prie donc les sections de faire voter dans leur sein sur la convention énoncée, et de soumettre au Comité central leurs décisions jusqu'au 30 novembre. Les sections qui ne se seraient pas prononcées jusqu'à cette date seront envisagées comme adhérentes à la convention.

Pour ce qui concerne la question de l'assurance viagère et de pensions des artistes suisses, avec le concours du „Kunstverein", les pourparlers ont été repris, et le rédacteur a été chargé de faire les travaux nécessaires pour les mener à bonne fin. Le Comité central soumettra en temps utile un rapport sur ces questions à l'Assemblée des délégués et à l'Assemblée générale, dans lequel il émettra et formulera ses propositions.

Exposition Internationale de Beaux-Arts à Bruxelles en 1910.

Le Comité central prend en considération que l'année prochaine une exposition nationale suisse (Salon) aura lieu, et qu'il sera par conséquent peu probable qu'une subvention fédérale serait accordée pour une seconde exposition. Il décide donc, que notre société ne participera pas officiellement à l'Exposition internationale de Bruxelles en 1910.

Exposition de la Société en automne 1910 à Neuchâtel.

L'ouverture de cette exposition est fixée au 1er novembre 1910 et le rédacteur est chargé de s'accorder avec le président de la Section neuchâteloise, pour ce qui concerne la location des locaux.

Exposition à la „Sécession" de Berlin en 1910.

Donnant suite à une proposition de M. Paul Cassirer à Berlin, le Comité central charge le rédacteur d'entamer des pourparlers avec la direction de la „Sécession" de Berlin afin d'obtenir qu'elle mette une salle spéciale à la disposition des Suisses en 1910.

Exposition à Budapest au printemps 1910.

Donnant suite à une invitation des plus charmantes du „Salon national hongrois", le Comité central décide en principe d'arranger une exposition de la Société à Budapest au printemps 1910.

Les conditions étant extraordinairement favorables, étant donné qu'un grand nombre d'achats peut être considéré comme étant assuré d'avance, le Comité central charge le rédacteur d'élaborer un programme définitif dans le plus bref délai possible, et de le soumettre à l'assentiment du Comité central. Il est décidé en principe que les œuvres annoncées passeront d'abord par un jury des sections puis seront jugées d'une manière définitive par un jury de la Société. Le programme sera porté à la connaissance des membres aussitôt que cela sera possible.

L'état de la caisse centrale et la vente éventuelle des estampes.

Le Comité central prend connaissance du rapport de notre caissier central, d'après lequel la caisse centrale ne pourra pas subvenir à la longue aux exigences toujours croissantes. Cet état des choses est conditionné avant tout par la décision de la dernière assemblée générale, suivant laquelle 50 % des cotisations des membres passifs seront désormais absorbées par les caisses des sections.

Le Comité central décide en conséquence de proposer aux sections, qu'elles l'autorisent à vendre aux marchands d'art étrangers les estampes restantes (tirées pour les membres passifs) au prix de librairie de 40 Mark (soit 48 frs). Si cette proposition trouvait l'assentiment des sections, la caisse centrale serait sensiblement soulagée, et les prérogatives des membres passifs ne seraient aucunement lésés, étant donné que les acheteurs étrangers payeraient les estampes du plus du double de la somme que versent les membres passifs. **Le Comité central soumet cette proposition au vote des sections et attend leurs décisions et la communication du nombre des voix pour et contre jusqu'au 30 novembre prochain. Les sections qui ne se seront pas prononcées jusqu'à cette date, seront considérées comme adhérentes à cette proposition.**

La livraison d'estampes aux membres actifs.

Le rédacteur a été formellement instruit de ne délivrer à aucun membre actif plus d'une estampe. Il est mis en demeure d'établir un contrôle exact des estampes sortantes, dont le Comité central pourra toujours prendre connaissance.

Cotisations arriérées.

Le Caissier central se plaint qu'un certain nombre de sections n'ont pas encore versé leurs cotisations à la caisse centrale. Le Comité central l'autorise à leur fixer

un dernier terme, et en cas que celui-ci ne serait pas observé, de procéder à l'encaissement par voie judiciaire.

Correspondances.

Afin de faciliter une prompte expédition des affaires courantes, le Comité central prie les comités des sections ainsi que les membres d'adresser toutes correspondances à lui destinées au rédacteur de „L'Art Suisse", Mr. C. A. Loosli à Bümpliz près Berne.

Vu et approuvé:
Le Ier Secrétaire central:
(sig.) **Linck.**

NOTRE EXPOSITION A FRIBOURG.

Le 16 octobre l'exposition de notre Société à Fribourg fut ouverte en présence d'un certain nombre d'invités. Elle contient 112 œuvres, dont 4 sculptures, et eut un acceuil très bienveillant de la part de la presse et du public fribourgeois. Malgré tout cela les chances de ventes sont des plus mauvaises. Pour la loterie furent achetés définitivement une œuvre de: Brullhard, Hermanjat, Senn et Vallet. Si les billets se vendent bien, un tableau de E. Boss sera acheté encore.

Des billets de la tombola de l'exposition de Fribourg sont délivrés contre espèces ou remboursement postal par la rédaction de „L'Art Suisse".

AUSSTELLUNGEN

Im Kunstmuseum in Genf findet vom 2.—22. November eine Sonder-Ausstellung der Herren Müller, Schmid, Blanchet und Mairet statt.

EXPOSITIONS

Au Musée des Beaux-Arts à Genève aura lieu du 2 au 22 novembre une exposition d'œuvres de MM. Müller, Schmid, Blanchet et Mairet.

INSERATE — ANNONCES

A. Neupert, Zürich I
Usteristr. 10, Löwenplatz

Spezialgeschäft für
Mal- u. Zeichen-Utensilien
Öl, Aquarell, Pastell, Tempera, Porzellan, Guaschfarben etc. Malkästen, Mal- u. Zeichenpapiere, Staffeleien, Feldstühle, Skizzenbücher, Bloc, Reisszeuge, Reisschienen etc. in grösster Auswahl
— Mein neuer Malutensilienkatalog steht Interessenten kostenlos zur Verfügung —

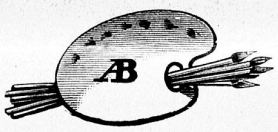

Gegründet 1828
G. B. Mœwes'
Berlin W. 35, Steglitzer Straße 68
Künstlerfarben
Neu! Prof. Dr. E. Täubers Retouchierfirnis und Schlußfirnis

KUNSTVERLAG UND KUNSTLICHT-ATELIER **GEWE**
INH. G. WENGER
NEUENGASSE 43 **BERN** TELEPHON 3339
KÜNSTLERPOSTKARTEN, GEMÄLDEREPRODUKTIONEN
SPEZIALATELIER FÜR NATURWAHRE PHOTOGRAPHIE

Richard Beuttner & Co., Zürich
Einziges Spezial-Geschäft für
Blattgold & Bronzen · Pinsel & Schwämme